

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Numéro de permis			Date d'inspection			
Vicky Lavoie 2018034				Le 16 novembre 2022		
- II				Numéro d	e téléphone	
Garderie le coffre aux trésors				(506) 580-0909		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Pascale Dumont-Levesque		Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,		)(b)(i)	(b)(i) 21 sept. 2022		16 nov. 2022	
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.  24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et   24(1)(b)(ii)   21 sept. 2022   16 nov. 2022						
les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place		)(D)(II)	2136		10 HOV. 2022	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,		24(1)(b)(iii) 21 sept. 2022		ept. 2022	16 nov. 2022	
ion sur place	€.					
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,		)(b)(iv)	21 se	ept. 2022	16 nov. 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.						
enferment :	24(1	)(b)(v)	21 se	ept. 2022	16 nov. 2022	
	2018034  ermis  dossiers et enferment : e-maladie tion sur place dossiers et enferment : tion sur place dossiers et enferment : la maison tion sur place dossiers et enferment : la maison tion sur place dossiers et enferment : dossiers et	Règ dossiers et 24(1 enferment : e-maladie tion sur place. dossiers et 24(1 enferment : la maison tion sur place. dossiers et 24(1 enferment : la maison tion sur place. dossiers et 24(1 enferment : la maison tion sur place. dossiers et 24(1 enferment : deux enir le impossible tion sur place. dossiers et 24(1 enferment : deux enir le impossible tion sur place.	Permis Titre de Mentor  Règlement 24(1)(b)(i)  Penferment : dossiers et 24(1)(b)(ii)  Penferment : dossiers et 24(1)(b)(iii)  Penferment : dossiers et 24(1)(b)(iii)  Penferment : dossiers et 24(1)(b)(iv)  Penferment : deux  Penir le impossible tion sur place.  Penferment : deux  Penir le impossible tion sur place.  Penferment : deux  Penir le impossible tion sur place.  Penferment : dossiers et 24(1)(b)(iv)  Penferment : deux  Penir le impossible tion sur place.  Penferment : deux  Penir le impossible tion sur place.  Penferment : deux  Penir le impossible tion sur place.	Titre du poste Mentor en as  Règlement Date être de conferment : desenferment : desenferment : de maison  Titre du poste Mentor en as  Règlement Date être de conferment : desenferment : desenferment : de maison  Titre du poste Mentor en as  Règlement Date être de conferment : dessiers et 24(1)(b)(ii) 21 se de conferment : de ux enir le impossible tion sur place.  Indossiers et 24(1)(b)(iv) 21 se de conferment : de ux enir le impossible tion sur place.  Indossiers et 24(1)(b)(v) 21 se de conferment : de ux enir le impossible tion sur place.  Indossiers et 24(1)(b)(v) 21 se de conferment : de ux enir le impossible tion sur place.	Z018034   Le 16 nove   Numéro de (506) 580-   Prince   Prince	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (i) la vérification du casier judiciaire.	24(1)(d)(i)	24 nov. 2022		
Commentaires : Il manque le casier judiciaire pour le conjoint, celui-ci ne peut pas être présent à la garderie durant les heures d'ouverture.				
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	21 sept. 2022	16 nov. 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.				
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	21 sept. 2022	16 nov. 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place	e.			

$\sim$		, ,
( `omm	antairae	généraux
	Cilianics	generaux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des activités quotidiennes, de l'accès à l'établissement, de l'aire de jeu intérieur ainsi que le matériel et équipement de jeu intérieur.

original signé par	
Pascale Dumont-Levesque	Le 16 novembre 2022
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Vicky Lavoie	Le 16 novembre 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date